

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2026

Présents : Alain DOSSO – Romaric FOULON – Eric MAITROT – Evert ARRIVE – Valérie BAILLEUX RAMEAU – Amélie FEUVRIER – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT – Grégoire VENTURI.

Absent(e)/ excusé(e) : M. Evert ARRIVE - M. Rémy DOSSO donne pouvoir à M. Alain DOSSO

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2026. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Comptes administratifs 2025 :

Le maire donne lecture des différents comptes administratifs 2025 :

- Comptes administratifs 2025 de la commune en fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 103 044,52 euros
- Dépenses de fonctionnement : 125 436,76 euros
- Résultat : - 22 392,24 euros**

- Comptes administratifs de la commune en investissement :

- Recettes d'investissement : 11 003,55 euros
- Dépenses d'investissement : 12 449,97 euros
- Résultat : - 1 446,42 euros**

- Comptes administratifs 2025 de la forêt en fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 72 312,16 euros
- Dépenses de fonctionnement : 3 014,23 euros
- Résultat : 69 297,93 euros**

- Comptes administratifs de la forêt en investissement :

- Recettes d'investissement : 18 612,80 euros
- Dépenses d'investissement : 0,00 euros
- Résultat : 18 612,80 euros**

Tous budgets confondus, il ressort un résultat fonctionnement et investissement cumulés de 64 072,07 euros.

Débat d'orientation budgétaire 2026 :

1° Devis BOUREAU :

- Chemin des Archers pour un montant de 9 655.50 € HT
- Entrée du cimetière pour un montant de 13 821,12 € HT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas inscrire ces montants au budget primitif 2026, il est demandé de revoir les travaux sur le chemin des Archers après la soulte de l'association foncière prévue en 2026 et de repenser à l'aménagement de l'entrée du cimetière soit par une proposition moins onéreuse soit en le confiant au SIVOM si c'est dans ses compétences.

2° Devis Mackiona :

- Numérotation des PEI pour un montant de 753,58 € HT
- Changement d'un PEI pour un montant de 4 199,92 € HT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas inscrire ces montants au budget primitif 2026.

3° Devis chaudière logement communal :

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 7 000 euros au budget primitif 2026 en investissement.

4) Devis Cosoluce :

Le Conseil accepte, à l'unanimité, les devis de la société Cosoluce, comme suit :

- Parme DSN pour un montant de 162 €
- Coloria pour un montant de 1 246,07 €

Point sur les différentes commissions :

- Forêt :
 - Un complément d'affouages pourra être donné après délivrance de la parcelle 26
- Bâtiments :
 - Travaux sur l'église
 - Revoir la porte du cimetière côté bac à verre (voir avec l'employé communal)

Courrier de Mme Catherine DOSSO :

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Catherine DOSSO, secrétaire de mairie, qui souhaite pouvoir bénéficier de la retraite progressive, avec un temps partiel de 70% de son temps de travail non-complet, soit 7 heures par semaine au lieu de 10 heures actuellement, et ce, à compter du 1^{er} mars 2026. Monsieur DOSSO ne prend pas part au débat ni au vote, étant intéressé dans l'affaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande Mme Catherine DOSSO.

Courrier de Mme Vanessa PRINCE :

Le Maire précise que suite à la demande de Mme Catherine DOSSO de travail à temps partiel, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'agent administratif de 3 heures à compter du 1^{er} mars 2026. Il informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par Mme Vanessa PRINCE qui serait intéressée par ce poste.

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Déclarer une vacance d'emploi au poste d'agent administratif,**
- **Créer un poste d'agent administratif de 3 heures hebdomadaires,**
- **Embaucher Mme Vanessa PRINCE à compter du 1^{er} mars 2026 avec son statut actuel (indice brut : 387 – Indice majoré : 373 – Echelon 8, intercommunalité- NBI 15)**
- **Charge le centre de gestion de la fonction publique d'établir l'arrêté correspondant**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions précitées**

Compte rendu SATESE :

Le Maire donne le compte rendu de la dernière visite avec assistance du SATESTE à la station d'épuration de la commune.

Selon les préconisations établies, le Conseil Municipal décide de contacter la mission de Conseil et Assistance aux collectivités (MICA) pour la réalisation d'un diagnostic périodique des systèmes

d'assainissement existants destinés à traiter une charge brute de pollution organique < 120 kg/j de DBO5.

Compte rendu de réunions :

M. Didier RAIMBERT donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat des eaux de Brion-sur-Ource.

La séance est levée à 20h00